



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 6 FEVRIER 2025

Début de la séance : 18h15

QUORUM : 16 membres

1. Désignation du secrétaire de séance :

Madame Baboulat Laetitia, DDFPT est désignée secrétaire de séance.

2. Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration :

Madame Siskind déclare qu'il est difficile de se prononcer car des éléments sont manquants.

Le compte rendu est adopté : POUR = 14 voix / ABSTENTIONS = 2 voix

3. Adoption de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité / POUR = 16 voix

4. Informations sur l'avenir du site :

Monsieur Taleb déclare que plusieurs levées ont été validées. Nous avons obtenu un avis favorable par la commission de sécurité.

Des travaux de sûreté seront entrepris par la région de mars à mai 2025.

5. Projets pédagogiques : création d'une MDL :

Le principe de la création est adopté à l'unanimité. POUR = 16 voix

6. Questions pédagogiques :

a. Préparation de la rentrée scolaire 2025 :

Demandes de l'établissement :

Une ouverture de plusieurs divisions avec un accueil plus important d'élèves en MTNE. 27 élèves en 2^{nde} MTNE.

Également, l'ouverture d'une 2^{nde} REMI à 20 élèves, pour la filière TCI de l'ENNA.

Il y aurait une classe supplémentaire en 1^{ere} CIEL à 24 élèves.

Remarques des enseignants :

- Davantage de classes, cela implique une augmentation de moyens en personnels, notamment AED.
- Par ailleurs, cela posera également un problème de salles car l'UPEC ne quittera pas le site avant la rentrée 2026.

Monsieur Such indique que le taux actuel d'occupation des salles, permet largement d'accueillir davantage de lycéens.



b. Proposition de répartition de la DHG :

Le proviseur rappelle les principes suivants :

- Les obligations de service de 18 heures + deux heures supplémentaires (non obligatoires)
- Équité de la répartition des services
- Les services ne sont pas sécables (cela concerne essentiellement Lettres-histoire et Mathématiques / Physique chimie).

Un représentant élève s'interroge sur la diminution de la pause méridienne. Le proviseur lui explique qu'elle a été écourtée pour éviter la déperdition des lycéens et donc lutter contre le décrochage scolaire. Par ailleurs, cela permet d'améliorer les emplois du temps.

Départ d'un membre à 19h40. Le nombre de votants est de 15.

7. Actes : Adoption logement NAS pour l'agent d'accueil :

L'adoption est votée à l'unanimité : **POUR = 15 voix**

Demande auprès de la Région pour ce logement supplémentaire.

8. Questions diverses

Tous les points de l'ordre du jour ont été abordés, la séance est levée à 20h24

Signature du proviseur

signature du secrétaire de séance